

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 21 mars 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 057-2005

Formation sur la gestion des parcs et espaces verts

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'autoriser Raymond Gauthier à s'inscrire à une demie journée de formation sur la gestion des parcs et espaces verts, laquelle se tiendra le 30 mars 2005, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 058-2005

Soumissions pour les travaux de remplacement du poste de pompage situé sur la 16^e rue

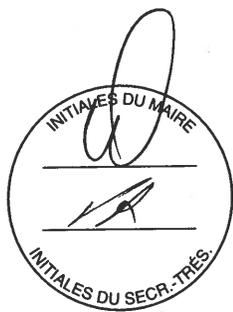
Le Conseil prend connaissance des soumissions pour les travaux de remplacement d'un poste de pompage situé à l'intersection de la 16^{ième} rue et de la 1^{ière} avenue, à savoir:

➤ Sintra Inc.	194 248,47\$
➤ Excavation Michel Chartier	194 449,76\$
➤ Généreux Construction	194 739,63\$
➤ Jobert Inc.	204 025,59\$
➤ Construction Moka Inc.	212 399,41\$

Attendu que le règlement servant au financement des travaux de remplacement du poste de pompage situé sur la 16^e rue autorise une dépense de 183 363 \$;

Attendu que selon un estimé préparé par monsieur Pierre Rondeau, directeur des services techniques, le projet, en incluant le contrat à Sintra Inc., les honoraires professionnels et les frais inhérents et excluant les taxes à récupérer, totalisera la somme d'environ 211 594 \$;

Attendu qu'il y a lieu d'affecter les sommes nécessaires entre le montant du règlement d'emprunt de 183 363 et l'estimé de 211 594 \$ pour pouvoir réaliser le projet;



N° de résolution
ou annotation

Après délibérations, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'entériner la recommandations de nos ingénieurs et d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc.
3. D'affecter la dépense excédentaire de 28 231 \$ au poste 02-415-00-681 pour compléter le financement du projet.
4. D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat avec l'entrepreneur Sintra Inc.

ADOPTÉ

R 059-2005

Bourse à Sport étudiant Laurentides-Lanaudière

Attendu que Sport Étudiant Laurentides-Lanaudière organise un Gala d'excellence du sport étudiant le 26 mai 2005;

Attendu que des récompenses seront remises aux élèves-athlètes ainsi qu'aux principaux acteurs du sport étudiant afin de souligner leurs performances dans treize catégories;

Attendu qu'il y a lieu d'être partenaire de cet événement à accordant une bourse;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'accorder une bourse de 100 \$ lors du Gala d'excellence du Sport étudiant 2005 qui se tiendra le 26 mai prochain au Collège Esther-Blondin.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Annulation de soldes d'emprunts approuvés mais non effectué

Attendu que la municipalité a reçu du ministère des Affaires municipales, la liste des soldes d'emprunts autorisés mais non effectués;

Attendu qu'il y a lieu d'annuler certains de ces soldes d'emprunts autorisés pour lesquels la municipalité n'utilisera pas son pouvoir d'emprunt puisque ces soldes entre dans le calcul de notre taux d'endettement pour l'établissement de notre situation financière et l'étude financière de nos projets futurs;

Pour ces raisons, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'informer le ministère des Affaires municipales que la municipalité n'exercera pas son pouvoir d'emprunt en regard du solde des emprunts autorisés et non effectués suivant:

<u>Règlements</u>	<u>Montant Approuvé</u>	<u>Montant financé</u>	<u>Montant à annuler</u>
2004-095 (dossier 243434)	290 578 \$	257 182\$	33 396 \$
2004-097 (dossier 244518)	290 941 \$	231 455 \$	59 486 \$

ADOPTÉ

R 061-2005

Participation au colloque sur les comités consultatifs d'urbanisme

Attendu que cette année, le colloque de L'Association Québécoise d'Urbanisme se tient à Joliette le 16 avril prochain;

Attendu qu'il y a lieu de déléguer des représentants de notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu de déléguer deux (2) représentants (un élu et un fonctionnaire) de notre municipalité au colloque AQU/Joliette le 16 avril prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 062-2005

Lettre d'appui au Club BMX pour une épreuve de la coupe du monde

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de faire parvenir au Club BMX de Crabtree, une lettre d'appui à l'obtention d'une Étape de la coupe du monde par l'UCI en 2005.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Soirée Casino au profit du club BMX de Crabtree

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de faire l'achat d'une table (7 billets) au prix de 245\$ pour participer à la soirée casino, dans le cadre d'une campagne de financement pour le club BMX de Crabtree, qui se tiendra le 6 mai 2005 et d'y déléguer des membres du conseil intéressés.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 20:30 heures.



Denis Laporte, maire



Pierre Rondeau, sec.-trés. adjoint